



Régate Royal Canadian Henley

Programme de soutien au jury - Régate Royal Canadian Henley

L'objectif du programme de soutien au jury - Régate Royal Canadian Henley (RRCH) est de permettre aux juges-arbitres de tout le pays et à ceux en Ontario, à l'extérieur de la région de Niagara, de développer leurs compétences et de découvrir différentes pratiques qui pourront être partagées dans leur province d'origine. L'objectif du programme est d'**offrir des occasions d'arbitrage à différents juges-arbitres** chaque année afin de permettre le développement d'un plus grand nombre de juges-arbitres au Canada.

L'accent étant mis sur l'acquisition d'expérience par les juges-arbitres en développement, voici les critères de sélection :

1. Au minimum, une licence de juge-arbitre de niveau 2. Les juges-arbitres qui détiennent leur licence depuis moins de six ans ou qui n'ont jamais été juges-arbitres à la RRCH pourraient avoir priorité lors du processus de sélection.
2. Un ou une juge-arbitre peut être sélectionné(e) jusqu'à deux fois dans une période de cinq ans, mais ne peut PAS être sélectionné(e) deux années de suite.
3. Les juges-arbitres soutenus devront arriver sur le lieu de la régates à temps pour assister à la réunion du jury le lundi soir de la semaine de la régates ou à l'heure fixée par le ou la juge-arbitre en chef. Les membres recevant le soutien du programme partiront le dimanche soir. (Ceux qui ne sont pas en mesure de confirmer leur voyage de retour le dimanche soir devront voyager le lundi suivant la régates.)
4. La régates compte habituelle deux quarts de travail par jour d'une durée d'environ 6 heures chacun. Les membres du jury faisant partie du programme de soutien travailleront un quart de travail ou un quart de travail et demi par jour.
5. Les juges-arbitres associés qui sont prêts à passer l'examen de juge-arbitre de niveau 2 peuvent être sélectionnés pour faire partie du programme de soutien au jury. Pour être sélectionnés, les associés doivent passer l'examen de juge-arbitre de RCA pendant la semaine de la régates, à un moment déterminé par le ou la juge-arbitre en chef et le formateur ou la formatrice de RCA responsables de l'examen.

6. Le ou la juge-arbitre en chef et le ou la juge-arbitre en chef adjoint(e) seront choisis par la commission mixte de la Royal Canadian Henley.
7. Le ou la juge-arbitre en chef participera au processus de sélection du jury.

Une évaluation conjointe de ce programme sera effectuée par la Commission mixte de la Royal Canadian Henley et les comités de juges-arbitres de RCA tous les trois ans (la prochaine évaluation aura lieu en 2026). L'évaluation portera sur le respect de ces critères.

Le programme comporte deux niveaux de participation :

Hors province - jusqu'à cinq (5) juges-arbitres de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba, du Québec, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard, de Terre-Neuve-et-Labrador et du nord de l'Ontario sont admissibles au programme de soutien au jury.

Ontario/« Local » - Juges-arbitres de l'Ontario (excluant ceux du nord de l'Ontario, qui font partie de la catégorie Hors province).

Les membres du programme de soutien au jury sont sélectionnés selon les critères suivants :

Rowing Aviron Canada est responsable de sélectionner les membres du jury provincial, dont les coûts ne doivent pas dépasser 5000 \$.

La Commission mixte de la Royal Canadian Henley est responsable de sélectionner les membres du jury de l'Ontario, dont les coûts ne doivent pas dépasser 10 000 \$.

L'aide financière pour les membres du jury supportés comprend :

Pour le programme **Hors province** :

- Hébergement : jusqu'à six nuits, selon la destination de retour (en occupation double). (Les personnes qui demandent une occupation simple devront payer leur chambre, mais celle-ci sera réservée dans le bloc de la Commission)
- Le dîner est fourni par le comité organisateur
- Jusqu'à 40 \$ par jour pour le déjeuner et le souper (sans alcool et avec les reçus originaux)
- Les frais de déplacement seront couverts par la Politique de voyage de RCA

Pour le programme **Ontario/« Local »** (excluant le nord de l'Ontario) :

- Hébergement : au besoin, en occupation double. (Les personnes qui demandent une occupation simple devront payer leur chambre, mais celle-ci sera réservée dans le bloc de la Commission)
- Le dîner est fourni par le comité organisateur
- Jusqu'à 40 \$ par jour pour le déjeuner et le souper (sans alcool et avec les reçus originaux)
- Le kilométrage est remboursé entre 0,40 et 0,50 \$/kilomètre. (Le tarif sera déterminé une fois la sélection du jury terminée.)